



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Clairvue

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Clairvue
NO DE PRODUIT :	37-21
UTILISATION	Lave pare brise
DISTRIBUTEUR	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs) Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CLASSIFICATION (1999/45) T;R39/23/24/25. Xn;R20/21/22. R10.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
ETHYLÈNE-GLYCOL	203-473-3	107-21-1	10-30%	Xn;R22
MÉTHANOL	200-659-6	67-56-1	10-30%	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	1-5%	F;R11 Xi;R36 R67
TRIETHANOLAMINE (PURE)	203-049-8	102-71-6	< 1%	Xi;R36/37/38.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Consulter immédiatement un médecin ! NE PAS FAIRE VOMIR ! Faire rapidement boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit chimique ingéré.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

Clairvue

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

RISQUES PARTICULIERS

Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
ETHYLÈNE-GLYCOL	VLEP	20 ppm	52 mg/m ³	40 ppm	104 mg/m ³	M, D
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	266 mg/m ³	250 ppm	333 mg/m ³	D
PROPANE-2-OL	VLEP	400 ppm	997 mg/m ³	500 ppm	1248 mg/m ³	
TRIETHANOLAMINE (PURE)	VLEP		5 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

D = Absorption de peau.

M = L'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Utiliser des gants de protection en: Polychlorure de vinylidène/polyéthylène (PVD/PE). Butyl-caoutchouc. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Clairvue**MESURES D'HYGIÈNE**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Bleu		
ODEUR	Solvant.		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
POINT DE FUSION (°C)	- 20	DENSITÉ RELATIVE	~ 0.982 20 °c
TAUX D'ÉVAPORATION	< 1 BuAc=1	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	10
POINT D'ÉCLAIR (°C)	33 CF (Creuset fermé).	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	216 g/litre

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes. Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Cette matière est toxique.

INHALATION

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer l'inconscience, la cécité et possiblement la mort. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut être absorbé par la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut causer une irritation grave des yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées. CIRC Ne pas listé.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation : Absorption par la peau. Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

ORGANES CIBLES

Sang Système nerveux central Yeux Tractus gastro-intestinal Reins Foie Appareil respiratoire, poumons

SYMPTÔMES

Irritation des yeux et des muqueuses. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. Perturbations visuelles, y compris vue floue.

Appellation	MÉTHANOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5628 mg/kg (oral rat)
Appellation	PROPANE-2-OL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5500 mg/kg (oral rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL 5	47-73 ppm/4 h (inhalation rat)
Appellation	ETHYLÈNE-GLYCOL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	6000 mg/kg (oral rat)

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Clairvue

ÉCOTOXICITÉ

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

MOBILITÉ

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Ce produit est soluble dans l'eau.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

Classification de danger pour l'eau

WGK 0

Appellation	MÉTHANOL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	10800
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	24500
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	8000

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation	PROPANE-2-OL
-------------	--------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	9600
----------------------------	------

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	4600
----------------------------	------

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ne se bio-accumule pas.

Dégradabilité

Ce produit est supposé biodégradable.

Appellation	ETHYLÈNE-GLYCOL
-------------	-----------------

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	51000
----------------------------	-------

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	46300
----------------------------	-------

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Clairvue

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	ALCOHOLS, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S. (METHANOL)		
NO. UN ROUTE	1986	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	36	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3 & 6.1
CODE HAZCHEM	3W	NO CEFIC TEC(R)	30GFT1-III
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	1986	CLASSE IMDG	3
NO. DE PAGE IMDG	94 (vol 2)	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-E, S-D	MFAG	See Guide
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	1986
CLASSE AIR	3	CLASSE AIR SUB	6.1
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Toxique

CONTIENT

MÉTHANOL

PHRASES DE RISQUE

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CONSEILS DE PRUDENCE

S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S27	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

DATE DE RÉVISION 14/12/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 4

GÉNÉRÉE LE

Clairvue

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.